

Les lycées franciliens de l'entre-deux-guerres

Références du dossier

Numéro de dossier : IA00141474

Date de l'enquête initiale : 2020

Date(s) de rédaction : 2022

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale lycées du XX^e siècle

Auteur(s) du dossier : Emmanuelle Philippe, Marianne Mercier

Copyright(s) : (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel

Désignation

Aires d'études : Ile-de-France

Historique

LES LYCEES FRANCILIENS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

De la première guerre mondiale aux années 1930, vers la démocratisation de l'enseignement du second degré

Immédiatement après la guerre, les nouvelles constructions de lycées tardent à voir le jour, et ce malgré l'insuffisance criante constatée par le ministère de l'Éducation Nationale. Le décret du 25 mars 1924 offre aux filles la possibilité de passer le même baccalauréat que les garçons et l'enseignement secondaire, devenu gratuit en 1930, attire une population lycéenne croissante, de moins en moins élitaire et plus particulièrement féminine.

Pourtant, il faut attendre 1934 pour qu'un plan national –dit plan Marquet– prévoie enfin la construction simultanée de plusieurs nouveaux lycées. Quatre sont situés à Paris : Camille-Sée (Paris 15^e, 1934), Hélène-Boucher (Paris 20^e, 1937), La-Fontaine (Paris 16^e, 1938) pour les filles, Claude-Bernard (Paris 16^e, 1938) pour les garçons. Le lycée Jules-Ferry (Paris 9^e) est agrandi en 1935 pour accueillir des filles. Deux lycées sont enfin construits en banlieue, Marie-Curie (Sceaux, 92, 1932) et Marcelin-Berthelot (Saint-Maur-des-Fossés, 94, 1938).

Conscientes de l'aura apportée par ces établissements, les communes offrent les terrains à l'État qui prend en charge les frais de construction. À Paris, tous trouvent place en zone périphérique, sur d'anciennes emprises industrielles ou sur les terrains libérés par la démolition récente des fortifications de Thiers. Contribuant à la mutation des portes de la capitale, au même titre que les habitations à bon marché, les terrains de sport, les écoles et autres équipements sociaux, ces lycées s'apparentent plus largement au programme urbain d'aménagement, d'embellissement et d'extension de Paris édicté par la loi Cornudet (1919).

Les parcelles attribuées, souvent exiguës et délimitées par quatre voies, imposent le principe du lycée-îlot. Cette forme urbaine est déterminante pour l'élaboration du plan, un quadrilatère fermé sur la ville, disposant tout de même d'une aile basse pour ouvrir la cour à l'air et à la lumière, au sud. Elle entraîne également un gabarit monumental par sa hauteur, qui fait du lycée un repère symbolique de l'instruction républicaine dans la ville. Issue du modèle élaboré par François Le Cœur au lycée Camille-Sée, cette famille de lycées présente une grande cohérence typologique, aisément identifiable dans le paysage urbain.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la Commission des bâtiments des lycées et collèges continue d'influencer considérablement les partis pris des nouvelles commandes, particulièrement sur le plan pédagogique. C'est donc par la voie de la technique constructive que va progressivement s'introduire la modernité. Dans la lignée du lycée Victor-Hugo (Paris 3^e, 1895), premier équipement scolaire en béton armé, l'emploi de ce matériau en structure permet l'augmentation de la superficie des classes et le percement de larges baies dans les murs grâce à la diminution du nombre de points porteurs. Les toits-terrasses, qui remplacent peu à peu les habituels combles et utilisés pour les exercices sportifs en plein air, participent de cette rentabilisation des surfaces. Parfois masqué par des matériaux traditionnels, le béton s'affiche peu à peu, au lycée Camille-Sée puis au lycée Hélène-Boucher, bénéficiant d'un traitement soigné pour anoblir l'aspect du parement.

Caractéristiques tout autant significatives que remarquables, la qualité des décors, le soin accordé au second œuvre et les messages portés par les programmes iconographiques soulignent encore l'homogénéité de cet ensemble de lycées, que renforce l'intervention des grands artistes de l'époque.

Période(s) principale(s) : 1ère moitié 20e siècle

Illustrations



Vue générale du lycée Hélène-Boucher, bâti cours de Vincennes (Paris, 20e) par l'architecte Lucien Sallez (1937).
Phot. Jean-Bernard Vialles
IVR11_20167500372NUC4S

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Les lycées du XXe siècle en Île-de-France (IA00141349)

Oeuvres en rapport :

Lycée Camille-Sée (IA75001076) Île-de-France, Paris, Paris 15e arrondissement, 11 rue Léon Lhermitte

Lycée Claude-Bernard (IA75000464) Île-de-France, Paris, Paris 16e arrondissement, 1 avenue du Parc des Princes

Lycée Hélène-Boucher (IA75000465) Île-de-France, Paris, Paris, 75 cours de Vincennes

Lycée Jean-de-la-Fontaine (IA75001078) Île-de-France, Paris, Paris 16e arrondissement, 1 Place de la Porte Molitor, Rue Meryon, Boulevard Murat, Avenue du Général Sarrail

Lycée Jules-Ferry (IA75001090) Île-de-France, Paris, Paris 9e arrondissement, 77 boulevard de Clichy, 62-66 rue de Douai

Lycée Marcelin-Berthelot (IA94001059) Île-de-France, Val-de-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, 6 boulevard Maurice Berteaux

Lycée Marie-Curie (IA92002321) Île-de-France, Hauts-de-Seine, Sceaux, 1 rue Constant Pilate

Auteur(s) du dossier : Emmanuelle Philippe, Marianne Mercier

Copyright(s) : (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel



Vue générale du lycée Hélène-Boucher, bâti cours de Vincennes (Paris, 20e) par l'architecte Lucien Sallez (1937).

IVR11_20167500372NUC4S

Auteur de l'illustration : Jean-Bernard Vialles

Date de prise de vue : 2016

(c) Jean-Bernard Vialles, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation